

Pense-bête de l'année de stage

| | |
|-----------------------------------|---|
| <p>Septembre</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Signez votre PV d'installation et déposez sur Colibris l'ensemble des pièces indispensables au paiement de votre premier salaire au plus tôt. * Déposez votre dossier de reclassement auprès du Rectorat, afin de convertir en ancienneté de certifié (ou d'agrégé, ou de CPE, etc.) les services antérieurs (effectués au sein de l'éducation nationale, de la fonction publique ou du privé). Demandez l'aide du SNES en cas de difficultés. La rubrique du site du SNES dédiée vous apportera toutes les explications nécessaires pour lire votre fiche de paye à laquelle vous pourrez accéder sur le site ENSAP (après avoir créé votre compte). * Optez pour le remboursement aux frais réels si vous êtes éligible à l'IFF mais que celle-ci vous paraît en deçà des frais engagés pour vous rendre en formation : contactez-nous * Demandez votre Numen et votre adresse académique professionnelle au secrétariat (en @ac-clermont) * Vérifiez votre emploi du temps, il ne doit pas comporter d'heures supplémentaires (HSA). Contactez-nous en cas de doute, il faut agir rapidement. * Pensez à acquitter votre cotisation syndicale auprès du SNES-FSU Clermont. |
| <p>Octobre</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Dans votre établissement de stage ont lieu les élections de vos représentants au Conseil d'Administration. Nous vous invitons à voter pour les listes SNES-FSU ; * Déposez votre demande d'autorisation d'absence auprès du secrétariat avant les vacances de la Toussaint, afin de participer au stage spécial stagiaires « Stage/Carrière et Mutation Inter académique » organisé par le SNES-FSU (date à venir). Ce stage est de droit, sans perte de salaire ni rattrapage de cours. |
| <p>Novembre</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Commencez à construire sereinement votre mutation inter académique, en assistant au stage de Novembre proposé par le SNES Clermont toute la journée. L'opération étant complexe et nécessitant d'être bien conseillé, le SNES-FSU tient informé-es les stagiaires syndiqué-es à travers son site Internet et par l'envoi de brochures d'information papier. Nous mobilisons des militants pour vous aider (rencontres personnalisées et prioritaires pour les syndiqué-es). * Les demandes de mutation seront à formuler par Internet (SIAM sur Iprof/ARENA) à partir de la mi-novembre. Vous devrez établir une liste préférentielle d'académies où vous souhaitez être affecté-es à la rentrée 2023. La situation familiale prise en compte sera celle constatée au 31 août 2022. * Remplissez et renvoyez-nous la fiche de suivi syndicale de votre dossier de mutation, afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreurs de barème, de vœux, de situation personnelle, etc.) * Prenez connaissance du reclassement retenu par le Rectorat. En cas de doute, contactez-nous. |
| <p>Décembre / Janvier</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Du 1er au 8 décembre, votez pour le SNES et la FSU aux élections professionnelles de la fonction publique : vos élu-es vous représenteront dans les instances ministérielles, académiques et départementales. * Dernière limite pour nous envoyer la fiche de suivi syndical pour la phase inter-académique des mutations. Les enseignant-es élu-es du SNES-FSU sont à vos côtés tout au long de vos démarches relatives aux opérations de mutation. Ils se basent sur la fiche syndicale, et les documents que vous leur avez fournis, pour vous défendre efficacement. Il est très important qu'ils disposent de toutes les pièces. |
| <p>Mars / Avril</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Vous connaîtrez votre académie d'affectation pour la rentrée 2023. Il faudra alors très rapidement prendre contact avec le SNES-FSU de votre nouvelle académie pour obtenir les renseignements et les conseils qui vous permettront de formuler vos vœux d'affectation pour la phase intra-académique. * Fin mars-début avril, réunions d'information sur les mutations intra-académiques proposées par le SNES-FSU Clermont avec présence de commissaires paritaires académiques et nationaux (élus SNES-FSU). |
| <p>Juin / Juillet</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Les enseignants élus du SNES-FSU suivent à nouveau votre dossier de mutation grâce à une nouvelle fiche syndicale mutation intra-académique. Votre affectation définitive sera connue vers la mi-juin. * Pour les stagiaires certifiés, le jury académique se réunit afin de délibérer sur votre aptitude à être titularisé. Il s'appuie sur l'ensemble des rapports (tuteur, formateurs, etc.) et avis (chef d'établissement, IPR et direction de l'INSPE). Fin juin, il convoque en entretien les stagiaires certifiés dont la titularisation est en balance. * Pour les stagiaires agrégés, début juillet, une commission administrative paritaire académique (CAPA) à laquelle nous siégeons à majorité se réunit pour les décisions de titularisation et de renouvellement, suite à l'avis proposé par l'inspection générale. Contactez-nous, nous avons l'expérience de ces entretiens, nous vous aiderons à le préparer. |